

CONCOURS INTERNE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} classe

SESSION 2020

RAPPORT DE JURY

Deux concours internes étaient organisés : le premier pour l'Académie d'Amiens, le second pour l'académie de Lille et le ministère de l'agriculture – région Hauts-de- France.

1) LES STATISTIQUES :

Académie d'Amiens :

- Nombre de postes à pourvoir : 18
- Nombre de candidats inscrits : 414
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 286
- Nombre de candidats admis (uniquement sur liste principale) : 18
- Moyenne des notes des admis : 16,26

Académie de Lille :

- Nombre de postes à pourvoir : 22
- Nombre de candidats inscrits : 621
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 443
- Nombre de candidats admis (sur liste principale) : 22
- Liste complémentaire : 6
- Moyenne des notes des admis : 15,86

2) ANALYSE DE L'EPREUVE :

L'épreuve écrite d'admissibilité (rédaction d'une lettre administrative ou élaboration d'un tableau) a été cette année l'épreuve d'admission, conformément à l'arrêté du 29 mai 2020 portant adaptation des épreuves de certains concours en raison de la crise sanitaire.

L'épreuve consistait, cette année, en une lettre administrative concernant le champ d'activité d'un organisme financier d'Etat (Caisse des Dépôts et Consignations).

Les remarques sur la forme déjà formulées les années précédentes peuvent sans aucun doute être reprises à l'identique :

- attention aux fautes de français (orthographe, syntaxe), aux ratures, au défaut d'organisation des paragraphes.
- attention à ne pas faire figurer de signes distinctifs ou pouvant apparaître tels.

Rappelons que la rédaction d'une note administrative ne s'improvise pas. Il faut s'y préparer, soit par le biais de préparations offertes, soit par l'acquisition d'un manuel. Et la participation aux formations ou la lecture du manuel ne suffit pas ! Il faut s'entraîner à rédiger, pour acquérir la fluidité et l'aisance qui feront toute la différence le jour du concours où le stress est déjà suffisamment présent.

Sur le fond, le sujet cette année pouvait quelque peu désarçonner des candidats qui viennent majoritairement de l'Education Nationale, puisqu'il concernait le milieu bancaire. Il s'agissait de rédiger un courrier à l'attention d'un usager interpellant la Caisse des Dépôts et Consignations pour un compte bancaire inactif et un contrat d'assurance-vie en déshérence.

Ceci étant, le sujet posé était parfaitement clair et l'ensemble des éléments permettant d'y répondre figurait clairement dans les documents joints.

Le principal souci était de ne pas tomber dans l'exposé systématique de la loi dite Eckert, mais de répondre précisément aux questions de l'usager, en utilisant judicieusement les bonnes informations. C'était en fait une lettre administrative personnalisée.

En conclusion, les bonnes copies se sont caractérisées par la compréhension du sujet proposé, ont soigné la forme et se sont attelées à répondre aux attendus dans un style administratif.

Le président du jury

François-Xavier MICHAU